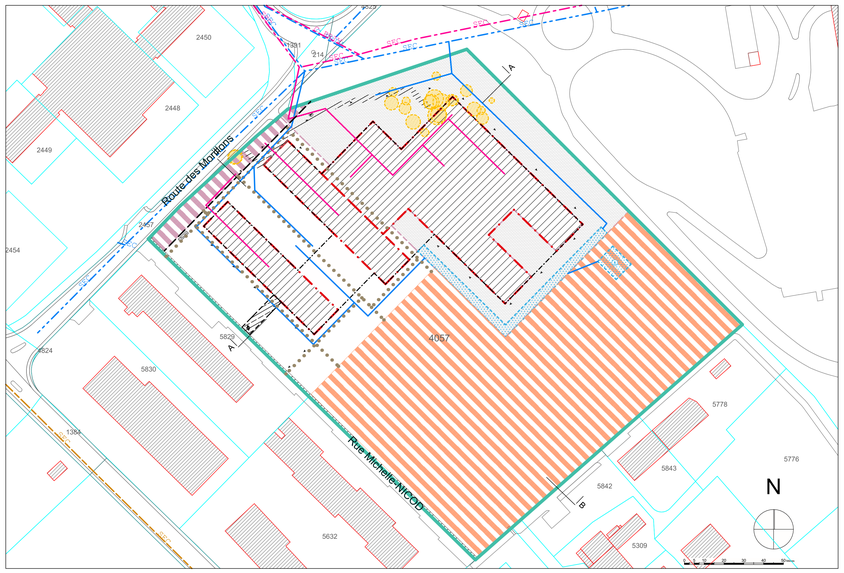


Plan d'équipement, des contraintes et des domanialités 1:1000

LÉGENDE DU PLAN D'ÉQUIPEMENT, DES CONTRAINTES ET DES DOMANIALITÉS

GÉNÉRALITÉS
- Périmètre de validité

ESPACES LIBRES
- Arbre pouvant être abattu

BÂTI
- Aire d'implantation

ACCÈS ET STATIONNEMENT
- Aire d'implantation des constructions en sous-sol, garage souterrain
- Accès au garage souterrain
- Secteur d'accès au garage souterrain
- Accès véhicules d'intervention
- Accès contrôlé
- Périmètre sécuritaire

ÉLÉMENTS DE BASE DU PROGRAMME D'ÉQUIPEMENT (art. 5 al. 3 let. a à c LGZD)
- Voie de communication / Accès
- Alignement LRoutes
- Eaux pluviales existantes Collecteurs: secondaire, collectif privé
- Eaux pluviales projetées
- Eaux usées existantes Collecteurs: secondaire, collectif privé
- Eaux usées projetées

ENVIRONNEMENT
Degré de sensibilité au bruit : DS OPB III
- Réservation pour un système de gestion des eaux pluviales à ciel ouvert

FONCIER
- Servitude de passage public à pied et/ou à vélo
- Cession gratuite au domaine public communal
- Cession gratuite pour un espace libre communal

LÉGENDE DU PLAN D'AMÉNAGEMENT

GÉNÉRALITÉS
- Périmètre de validité

ESPACES LIBRES
- Rue
- Cheminement piétons, vélos ou mixte
- Espace majoritairement minéral
- Espace majoritairement végétal
- Espace majoritairement végétal sur dalle
- Végétation, arbre isolé à planter
- Arbres à planter : Alignement / Bosquet
- Végétation à sauvegarder
- Espace libre public communal

BÂTI
- Implantation
- Aire d'implantation
- Angle construit
- Percée visuelle
- Passage
- Accès aux immeubles

ACCÈS ET STATIONNEMENT
- Places de stationnement extérieures
- Aire d'implantation des places de stationnement extérieures
- Aire d'implantation des constructions en sous-sol, garage souterrain
- Accès au garage souterrain
- Secteur d'accès au garage souterrain
- Aire d'implantation des places de stationnement vélos

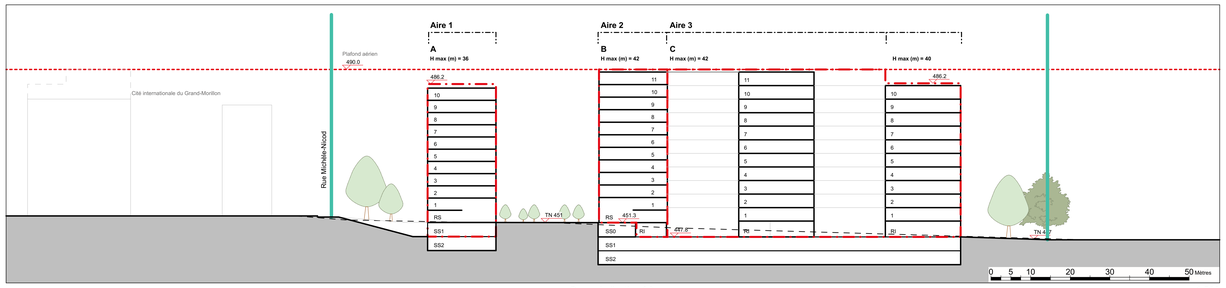
ÉLÉMENTS DE BASE DU PROGRAMME D'ÉQUIPEMENT (art. 5 al. 3 let. a LGZD)
- Voie de communication / Accès

ENVIRONNEMENT
- Aire d'implantation pour un point de récupération des déchets
- Réservation pour un système de gestion des eaux pluviales à ciel ouvert

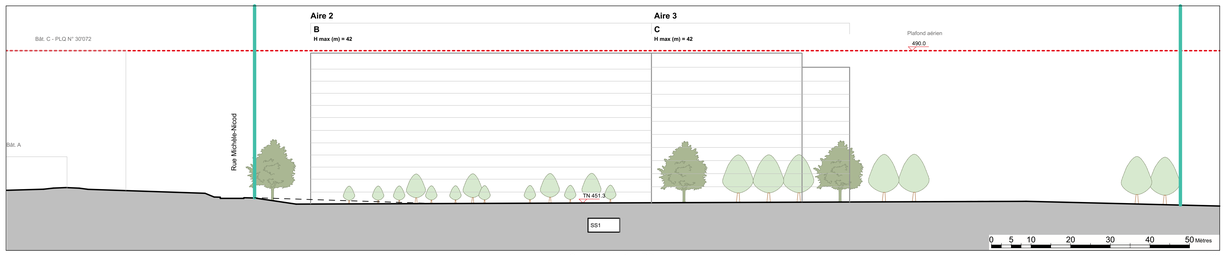


Plan d'aménagement 1:500

Tableau de répartition des droits à bâtir						Localisation des droits à bâtir dans les aires d'implantation		
Parcelle N°	**Surface cadastrée**	**Surface constructible**	**SBP future**	**SBP existante**	**SBP à réaliser**	**Aire 1**	**Aire 2**	**Aire 3**
						Bât. A	Bât. B	Bât. C
4057	40'498	40'498	76'000	-	**76'000**	12'700	16'000	47'300



Coupe indicative AA 1:500



Coupe indicative BB 1:500

RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE
POST TENEBRAS LUX

DÉPARTEMENT DU TERRITOIRE

Office de l'urbanisme | **Direction du développement urbain**

GENEVE - SECTEUR PETIT-SACONNEX

Plan localisé de quartier

Parc des Morillons

Le PLQ comporte :
- Un règlement de quartier ;
- Un concept énergétique (CET) ;
- Un cahier des principes d'aménagements des espaces libres (CPAEL).

Ce PLQ est accompagné d'une notice d'impact sur l'environnement (NIE), incluant notamment un schéma directeur de gestion et d'évacuation des eaux (SDGEE).

Ce plan vaut plan d'alignement au sens de l'article 11 de la loi sur les routes, du 28 avril 1967 (RSG L 1.10 ; LRoutes).

Version du plan pour :

ENQUÊTE PUBLIQUE

Feuille cadastrale N° : 71

Parcelle N° : 4057

Plan N° : 30262 **Indice : (X)**

Echelle(s) : 1:500, 1:1000

Date : 13.08.2026 Répondant OU : FA Dessin : FA
Date d'extraction du fond de plan : 05.08.2026
Modèle : Version 03/2026

Adopté par le Conseil d'Etat le : (jj.mm.aaaa)

Modifications

Objets	Date	Dessin
Corrections avant EP	22.10.26	FA

Code aménagement (commune/quartier)	309
Code GIREC Secteur/sous-secteur statistique	21-320-12
Code alphabétique	**GE-PSX**
CDU	**711.5**